

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 18 octobre 2021**

**Délibération n° CP-2021-0781**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Fonds d'aide au prototypage des étudiants-entrepreneurs - Avenant n° 1 à la convention relative au projet Vitipro entre la Métropole de Lyon et le porteur de projet - Changement de statut du bénéficiaire et prolongation de la durée d'exécution

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Michel Longueval

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absent excusé** : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Commission permanente du 18 octobre 2021****Délibération n° CP-2021-0781**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Fonds d'aide au prototypage des étudiants-entrepreneurs - Avenant n° 1 à la convention relative au projet Vitipro entre la Métropole de Lyon et le porteur de projet - Changement de statut du bénéficiaire et prolongation de la durée d'exécution

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon soutient depuis de nombreuses années la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises par les étudiants, consciente du fait que la création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par-là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur le territoire.

Par délibération du Conseil n° 2018-2956 du 17 septembre 2018, la Métropole a créé une "aide au prototypage" afin d'accompagner les étudiants-entrepreneurs dans la phase spécifique de faisabilité de leur projet afin d'en accompagner les premiers développements techniques. L'objectif poursuivi est de faciliter le passage de l'idée à la création effective.

Cette aide est administrée et diffusée en partenariat avec le Centre d'entrepreneuriat Lyon-Saint-Étienne de l'Université de Lyon (appelé communément "Beelys") qui a pour vocation d'accompagner ces étudiants-entrepreneurs tout au long de leur projet et de leur démarche de prototypage. En effet, le Centre d'entrepreneuriat Lyon-Saint-Étienne de l'Université de Lyon anime et porte, sur le site universitaire de la Métropole, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant : sensibilisation, formations dont le concours de création d'entreprise, information sur le statut d'étudiant-entrepreneur et sur le diplôme d'étudiant-entrepreneur.

**II - Avenant n° 1 à la convention entre la Métropole et la société Provitia**

Par délibération du Conseil n° 2019-3849 du 4 novembre 2019, la Métropole a octroyé une subvention de 9 683 € à un porteur de projet constitué en autoentreprise, pour la réalisation de son prototype dans le cadre de son projet Vitipro.

Du fait des développements du projet, le statut social a évolué pour aboutir à la création d'une société par actions simplifiée appelée Provitia.

Il convient donc de conclure un avenant n° 1 à la convention financière en date du 22 novembre 2019 liant cette structure à la Métropole afin d'acter ce changement de statut. Compte tenu de l'avancement de son projet, le bénéficiaire sollicite également la prolongation de 12 mois de la durée impartie pour présenter l'appel de fonds permettant le versement du solde de subvention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 à la convention en date du 22 novembre 2019, à passer entre la Métropole et la société Provitia pour la réalisation du prototype dans le cadre du projet Vitipro.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-269029-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
---